

## Service de médiation de dettes

(Organisé par le C.P.A.S. d'Yvoir conventionné avec le C.P.A.S. d'Anhée et agréé par Service Public de Wallonie sous le matricule RW/SMD/207)

Rue du Maka, 4

5530 YVOIR

Tél : 082 /21.49.32

Fax : 082/21.49.28

*Vous êtes maintenant décidé de faire appel à un service de médiation de dettes afin de rechercher des solutions aux difficultés financières que vous rencontrez.*

*Nous sommes conscients que cette démarche à notre égard n'est pas toujours facile à entreprendre. Comment préparez au mieux votre prochain rendez-vous ?*

Documents à apporter, préparez votre dossier :

**1) En vous munissant d'une copie de votre carte d'identité**

**2) En vous munissant d'une copie de votre composition de ménage :**

Celle-ci est à demander à l'administration communale. Elle peut vous être délivrée gratuitement puisque destinée au CPAS.

**3) En apportant les derniers courriers reçus et en dressant une liste :**

- de vos créanciers** : Il est également utile de retrouver un document pour chaque dette reprenant les coordonnées du créancier et le numéro de dossier (facture, contrat, ...).
- de vos crédits (prêt hypothécaire, prêt à tempérament, ouverture de crédit, comptes bancaires en négatif, ...)** :
  - Retrouver vos contrats de crédit, parfois assortis d'assurances.
  - Faire le tri de vos cartes de paiement : cartes bancaires ou de crédit.  
Si vous avez l'habitude d'utiliser des cartes de crédit pour faire vos achats quotidiens, il serait utile de mettre fin à leur utilisation, le temps d'y voit plus clair avec votre médiateur de dettes.

**4) En rassemblant vos extraits bancaires des 3 derniers mois (classez-les !) :**

Si vous ne recevez pas d'extraits papiers, il est possible de les imprimer au service de médiation de dettes via votre banque en ligne (internet). Pour cela, veuillez prendre avec vous votre boîtier ainsi que vos codes d'accès.

**5) En complétant votre budget (retrées/dépenses) – voir pages 3-4**

Les pièces justificatives de chaque charge doivent être jointes à cette grille. Une liste est jointe à la grille budgétaire pour vous aider.

**6) En vous munissant des jugements relatifs aux pensions alimentaires et de la garde des enfants.**

**7) Si vous avez été indépendant, en vous munissant d'une copie de cessation d'activité en qualité de commerçant ou de votre déclaration de faillite.**

**8) Si vous avez déjà bénéficié d'une procédure en Règlement Collectif de Dettes (= médiation judiciaire avec désignation d'un médiateur par le Juge), en vous munissant de l'ordonnance de clôture de votre dernier Règlement Collectif de Dettes**

## BUDGET

RESSOURCES/REVENUS		DEPENSES/ CHARGES DU MENAGE		
			Montant mensuel	Montant périodique
Salaires	€	Loyer/crédit hypothécaire	€	€ /
Indemnités de mutuelle	€	Provision pour les charges	€	€ /
Allocations de chômage	€	Alimentation-hygiène	€	€ /
Allocations familiales	€	Electricité	€	€ /
Pension alimentaire	€	Eau	€	€ / 3 - 6 - 12
Allocation pour pers. Hand.	€	Gaz	€	€ / 3 - 6 - 12
Revenu d'intégration sociale = RIS	€	Frais bancaires	€	
		Syndicat	€	€ / 3 - 6 - 12
		Carburant	€	
		Mutuelle	€	€ / 3 - 6 - 12
		Internet	€	
		TV	€	
		Crédit voiture	€	
		Frais scolaires	€	
		Frais de crèche	€	
		Pension alimentaire	€	
		Vêtements	€	
		Frais médicaux	€	
		Frais pharmaceutiques	€	
		Animaux	€	
		Loisirs enfants	€	
		Tabac	€	
		Assurance incendie	€	€ / 3 - 6 - 12
		Assurance RC familiale	€	€ / 3 - 6 - 12
		Assurance hospitalisation	€	€ / 3 - 6 - 12
		Assurance décès	€	€ / 3 - 6 - 12
		Assurance vie	€	€ / 3 - 6 - 12
		Assurance pension	€	€ / 3 - 6 - 12



**Documents à joindre à la grille budgétaire : (cocher les cases des documents fournis).**

Les preuves relatives aux ressources :

- Les 3 dernières fiches de salaire
- Attestation du CPAS pour la perception du RIS
- Attestation de revenus de la mutuelle
- Attestation de revenus de votre caisse d'allocation de chômage
- Attestation des allocations familiales
- Attestation de l'inscription aux ALE

Preuves relatives aux charges :

- Le dernier extrait de rôle relatif aux revenus (**contributions - impôts**)
- Le dernier extrait de rôle relatif au revenu cadastral (**précompte immobilier**)
- Le contrat de bail/Le contrat de prêt hypothécaire**
- La dernière facture d'électricité**
- La dernière facture taxe immondices et égouts**
- La dernière facture d'eau**
- La dernière facture de l'entretien annuel de la voiture
- Le prix du contrôle technique avec la carte verte de la voiture
- La dernière facture d'achat des pneus voiture
- L'abonnement TV – internet – Fix - GSM**
- L'abonnement/les frais des transports en communs (train, bus)
- Le contrat d'assurance RC familial**
- Le contrat d'assurance incendie – habitation**
- Le contrat d'assurance voiture**
- Le contrat de crédit voiture**
- Le contrat d'assurance hospitalisation
- Le contrat d'assurance vie
- Le contrat d'assurance pension
- Le contrat d'assurance décès
- La preuve de votre affiliation syndicale
- La preuve de votre affiliation mutuelle
- Le relevé des charges communes (parc résidentiel, immeuble, appartement, maison mitoyenne, etc.)
- L'historique de vos frais pharmaceutiques (si vous bénéficiez de soins récurrents)
- Les remboursements de mutuelle (si vous bénéficiez de soins de santé récurrents)
- La dernière facture mazout-pellet-gaz
- La liste des frais scolaires (documents reçus par l'école concernant les repas, les sorties, les voyages, le matériel de rentrée scolaire l'inscription scolaire, etc.)